

Mémoire

Freins à la régionalisation et la rétention durable des personnes immigrantes en régions éloignées des grands centres

Dans le cadre de la

Consultation générale et auditions publiques sur le cahier de consultation intitulé : La
planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027

11 août 2023



Table des matières

Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie – SANAM.....	3
Présentation de l'organisme	3
Prix et distinctions	3
Nos bons coups qui rayonnent.....	3
Présentation auteur.....	3
Synthèse	4
Introduction.....	5
Orientation 9 : Régionalisation.....	5
Orientation 10 : Coordination gouvernementale des services d'intégration des personnes immigrantes en régions éloignées des grands centres	7
Pour un programme adapté à la réalité régionale des personnes immigrantes - Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI)	7
Volet 1 – Soutien au service accompagnement Québec.....	10
Volet 2	12
Programme d'appui aux collectivités - PAC.....	14
Conclusion	16
Références.....	17
Annexes	18
Annexe 1 - Synthèse des propositions	18

Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie – SANAM

Présentation de l'organisme

Depuis maintenant 11 ans, le SANAM soutient les nouvelles Mataniennes et les nouveaux Mataniens qui s'établissent sur notre territoire. Les personnes immigrantes, les étudiants internationaux et les nouveaux arrivants québécois de 35 ans et plus peuvent compter sur l'organisme pour recevoir un soutien et un accompagnement personnalisé et adapté pour faciliter leur installation et favoriser leur enracinement.

L'équipe, professionnelle et multilingue, est elle-même constituée de personnes aux origines, profils et compétences variés et complémentaires. Ses membres cumulent des expertises en gestion de projet, en travail social, en développement (territorial, régional, communautaire et économique), en animation, en tourisme, en service à la clientèle, en communications (rédaction, vulgarisation, sensibilisation, traitement de l'image et photographie), etc. Elle offre du soutien individuel en plus d'organiser des activités d'intégration socioculturelle, de découverte du territoire, de rapprochements interculturels et des événements de valorisation de la diversité culturelle, pour toutes et tous.

Le SANAM collabore et se concerta avec les acteurs de développement socioéconomique du milieu, les employeurs, les municipalités et les élus pour favoriser le bien-être des nouveaux arrivants qu'ils accueillent, contribuer aux efforts d'attractivité et soutenir le développement de relations interculturelles harmonieuses entre la société d'accueil qu'est La Matanie et ses nouveaux arrivants.

Dans les dernières années, le SANAM augmente son rayonnement au-delà des limites de sa MRC par ses outils novateurs, son expertise en immigration en milieu éloigné des milieux urbains et par son accompagnement du milieu selon ses réalités.

Prix et distinctions

Lors de la première édition du Ulrick-Chérubin en 2022, le SANAM était parmi les trois organismes finalistes au Québec pour les organisations à but non lucratif (OBNL). Ce prix souligne l'apport des OBNL dans la mise en œuvre de bonnes pratiques en matière d'accueil, d'intégration en français et d'inclusion des personnes immigrantes, partout sur le territoire québécois.

Le SANAM a également reçu le prix de l'OBNL de l'année 2022 par la Chambre de commerce – Région Matane.

Nos bons coups qui rayonnent

Fiches d'accueil : outil qui sert autant tous nos partenaires locaux pour l'attraction, l'accueil, l'intégration, que plusieurs milieux au Québec. Plusieurs partenaires nous ont contacté pour utiliser et/ou s'inspirer de notre outil (Abitibi-Témiscamingue, Rimouski et Baie-Comeau entre autres)

Guide à l'intention des municipalités : adapté à la réalité des petites municipalités afin de démontrer l'accessibilité de certaines actions qui ne demandent pas toujours des sommes importantes, mais surtout du temps et des actions symboliques.

Présentation auteur

Annie Veillette est présentement directrice générale au Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM). Elle détient un baccalauréat en Psychologie et Sociologie de l'Université de Montréal et une maîtrise en développement régional et territorial à l'Université du Québec à Rimouski. Ancienne conseillère municipale de 2017 à 2021 à Matane, elle était alors la plus jeune élue à Matane à 23 ans.

Avec le soutien de

Cloé Paquette

Sandrine Edmond

Et des organismes partenaires tel que la MRC de La Matanie et le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent.

Synthèse

Comme organisme terrain partenaire du MIFI, nous notons plusieurs enjeux et problématiques dans l'application des programmes en région éloignée et nous souhaitons en faire part à la commission.

En fonction de notre expertise terrain en région éloignée auprès des personnes immigrantes et notre sensibilité aux enjeux territoriaux, notre mémoire se concentre sur les orientations suivantes évoqués dans le cahier de consultation :

- Orientation 9 : Régionalisation
- Orientation 10 : Coordination gouvernementale des services d'intégration des personnes immigrantes en région éloignées des grands centres

Nous apportons plusieurs suggestions afin de mieux considérer les aspects terrain des régions et comment ceux-ci influencent la réalisation des services aux personnes immigrantes.

Introduction

Nous constatons avec enthousiasme la volonté politique du gouvernement du Québec de favoriser des migrations vers les régions des personnes immigrantes. En région éloignée des grands centres, face à des enjeux de main d'œuvre et de vieillissement de la population, nous sommes très motivés à augmenter notre attraction de personnes immigrantes et surtout leur établissement durable dans notre milieu.

Cependant, nous constatons que les programmes gouvernementaux destinés aux personnes immigrantes et leur accueil ne sont pas adaptés aux réalités régionales éloignées des grands centres. C'est notamment le cas pour le calcul des paramètres pour certains volets du programme PASI qui sera abordé en détails.

Si la réelle volonté du gouvernement est de renforcer la régionalisation, des actions peuvent être entreprises pour améliorer leurs propres programmes liés la diversité et aux personnes immigrantes afin de favoriser un établissement durable en région éloignée.

Orientation 9 : Régionalisation

Nous entendons la priorité politique du gouvernement pour la régionalisation de l'immigration et nous souhaitons ardemment contribuer à ce projet de société où l'État soutien l'établissement de personnes immigrantes dans toutes les régions du Québec. L'arrivée de ces personnes peut contribuer à la vitalité sociale et économique de nos territoires et soutenir les communautés qui font face à un vieillissement plus important de la population.

En ce sens, nous félicitons le déploiement des services du MIFI en région avec leurs antennes régionales et l'ajout de plusieurs services accessibles. Pour les organismes offrants des services aux personnes immigrantes en région, ces ajouts de ressources occasionne une proximité qui favorise la livraison des services et la communication avec le Ministère. Les ressources des directions régionales connaissent bien les réalités de leurs milieux puisque nous sommes en communication constante avec eux.

Nous croyons que le gouvernement pourrait aller plus loin dans ce déploiement en créant des enveloppes sous la responsabilité des directions régionales pour l'innovation en lien avec la régionalisation (de manière similaire au volet 5 du PASI).

Ces enveloppes auraient comme avantage d'augmenter l'agilité et la rapidité du ministère en région, tout en évitant des mesures « mur à mur », pour permettre l'innovation adaptée à chaque milieu et à chaque réalité régionale et locale.

Proposition 1 : Créer des enveloppes régionales d'innovation pour favoriser la régionalisation selon les forces et les enjeux de chaque région.

Actuellement, dans le cadre du *Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ)*, qui s'adresse aux travailleurs souhaitant immigrer au Québec de façon permanente pour y travailler, il y a des points à la grille de sélection si l'emploi était à l'extérieur de la communauté métropolitaine :

«7 - Offre d'emploi validée [...] Une fois validée, l'offre d'emploi permanent peut vous donner des points à la grille de sélection en particulier, si l'emploi est à l'extérieur de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Le nombre de points alloués varie donc selon les critères du lieu de l'emploi, c'est-à-dire si l'emploi se trouve à l'intérieur ou à l'extérieur de la CMM. »

Il est annoncé que ce programme deviendra le *Programme de sélection des travailleurs qualifiés* (PSTQ). Nous comprenons que la grille de sélection ne semble plus en fonction dans ce nouveau programme et que l'importance du français est centrale. Nous déplorons que le pointage qui pouvait ressortir dans le PRTQ en lien avec un lieu de travail en région ne pèse plus dans l'analyse.

Proposition 2 : Poursuivre le maintien d'un critère d'analyse en lien avec le lieu de travail du demandeur pour le nouveau Programme de sélection des travailleurs qualifiés.

Nous croyons également que le gouvernement pourrait aller plus loin et ajouter une nuance plus poussée dans l'analyse des demandes pour soutenir les efforts de régionalisation et s'appuyer sur d'autres indicateurs qu'aller en région « hors CMM ».

Proposition 3 : Prendre en compte l'indice de vitalisation du milieu où la personne immigrante réside lors de la sélection des travailleurs du Programme de sélection des travailleurs qualifiés.

Afin de bien suivre les progrès de la régionalisation de l'immigration au Québec, nous croyons que le ministère devrait bonifier sa définition de régionalisation, afin de favoriser des interventions plus adaptées sur le terrain et augmenter son agilité de mise en œuvre, tel qu'énoncé dans son Plan d'action ministériel sur la régionalisation de l'immigration, où il est mentionné que celui-ci : « fait le choix de considérer qu'il y a régionalisation lorsque les personnes immigrantes s'établissent hors du territoire de CMM (communauté métropolitaine de Montréal) ».

Il existe déjà plusieurs indicateurs statistiques reconnus pour distinguer les régions et leurs MRC entre elles selon des facteurs économiques, démographiques et géographiques, notamment avec le gouvernement fédéral pour les définitions utilisées dans le cadre des analyses statistiques et celles du ministère des affaires municipales et de l'habitation qui considèrent les différents niveaux de vitalités de chaque milieu. S'appuyer sur ces indices reconnus demanderait peu d'efforts au MIFI, mais pourrait augmenter grandement l'efficacité des suivis des progrès de la régionalisation et les actions du ministère dans ce sens.

Le ministère pourrait créer des types de régionalisation :

1. Hors Montréal, dans une autre RMR du Québec
2. Hors RMR, selon les indices de vitalité
 - a. Quintile Q1
 - b. Quintile Q2
 - c. Quintile Q3
 - d. Quintile Q4
 - e. Quintile Q5

Proposition 4 : Bonifier la définition de régionalisation du ministère afin de mieux considérer les régions et leurs particularités économiques, démographiques et géographiques en créant des types de régionalisation (Hors Montréal, dans une autre RMR du Québec et Hors RMR, selon les indices de vitalité) et y ajouter des nouveaux paramètres régionaux, notamment l'indice de vitalité tel qu'utilisé par le ministère de l'Habitation et des Affaires municipales.

Orientation 10 : Coordination gouvernementale des services d'intégration des personnes immigrantes en régions éloignées des grands centres

Pour un programme adapté à la réalité régionale des personnes immigrantes - Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI)

En guise de rappel, le programme vise à soutenir l'Accompagnement Québec, pour les domaines Installation, Vie collective et Démarches d'immigration des personnes immigrantes. Il vise à favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective, notamment avec une aide financière versée aux organismes communautaires pour offrir aux personnes immigrantes des services de soutien à l'installation et à l'intégration et un soutien direct aux personnes immigrantes dans certains volets du Programme.

Calculs des paramètres.

Tel qu'identifié dans l'annexe 2, plusieurs sous-volets du programme PASI sont calculés par « paramètres ». Cela signifie que le ministère prépare un calcul de la valeur financière d'un paramètre qui est ensuite multiplié par la cible de personne immigrante à rejoindre par organisme annuellement, ce qui impacte directement le financement des organismes qui offrent les services PASI.

Présentement, il existe 3 types de zones dans le calcul des paramètres du ministère pour plusieurs sous-volets du programme. Ces derniers sont une manière très simple de classer les régions du Québec qui amène plusieurs iniquités à notre sens.

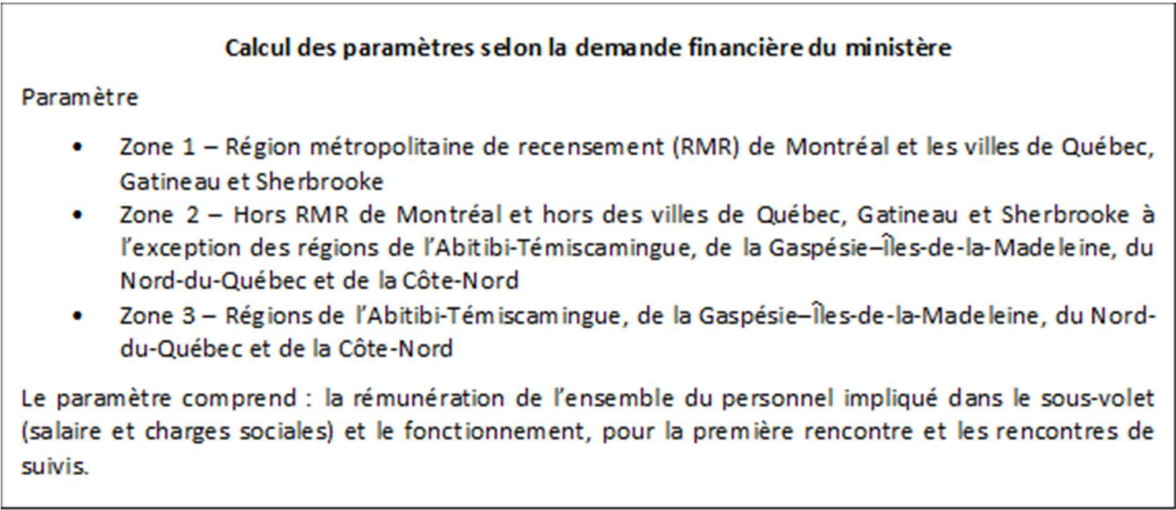


Figure 1 - Rappel des paramètres de calcul du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration

Plusieurs éléments ne sont pas inclus dans ce calcul en fonction des réalités de chaque milieu : certaines sont plus vieillissantes ou plus dévitalisées, avec une proximité ou non d'une ville centre, des services de transport collectifs à échelle variable, la répartition des services nécessaires aux personnes immigrantes. Cela influence donc la répartition des fonds du programme et crée plusieurs iniquités.

Certaines régions doivent combattre certaines tendances négatives plus que d'autres. Le gouvernement a d'ailleurs mis sur pied plusieurs indicateurs au fil des ans pour suivre chaque MRC en termes de vitalité économique et tenter de soutenir les milieux qui sont moins avantagés. Nous déplorons que le MIFI ne reconnaisse pas ces nuances de vitalité entre nos régions.

Pourquoi le MIFI doit se préoccuper de la dévitalisation ? Parce qu'elle crée des freins à leurs objectifs et que nous vivons dans ce contexte, ce qui influence nos possibilités d'actions.

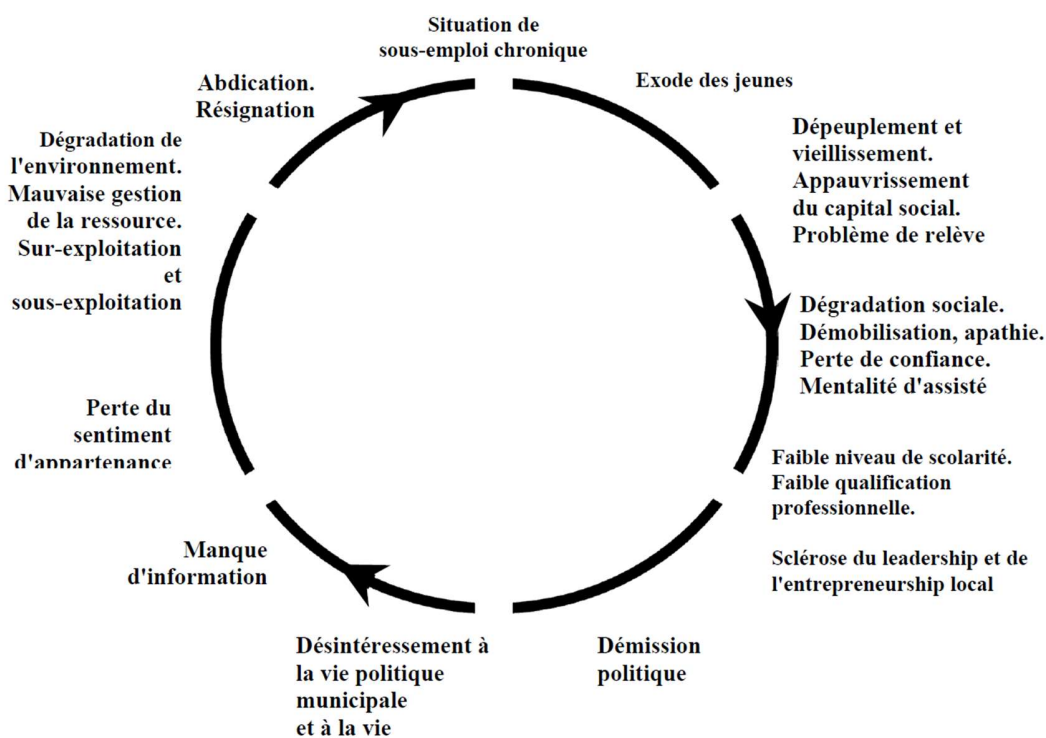
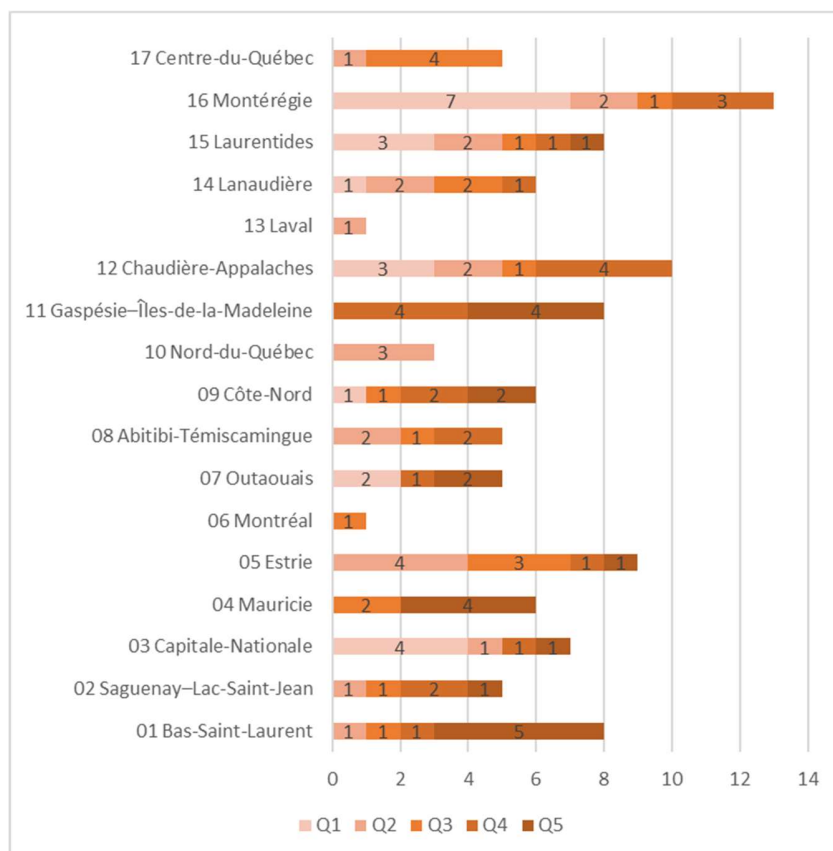


Figure 2 - Cercle de la dévitalisation (Vachon 1993)

En suivant la logique du calcul des paramètres fournis par le ministère, certains milieux de la zone 2 reçoivent le même montant par cible. Pourtant, il apparaît évident dans le tableau 1, que des régions comme les Laurentides ont des MRC moins dévitalisées en moyenne que le Bas-Saint-Laurent ou la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Tableau 1 - Répartition des MRC par type d'indice de vitalité par région administrative



Comme l'indicateur existe, cela demande peu d'efforts à l'équipe du ministère s'il souhaite mettre en œuvre.

En considérant davantage les nuances entre les régions et leurs indices de vitalité, le MIFI pourrait ajouter ces éléments dans son Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires et ainsi relever comment il adapte ses programmes pour soutenir au maximum la vitalisation des régions en ce qui touche à l'immigration.

Afin de s'adapter aux réalités des milieux, il faudrait ajouter des critères dans les calculs des paramètres : dévitalisation, démographie, RMR proche. Heureusement, certains calculs existent déjà pour faciliter la répartition d'enveloppes budgétaires vouées au développement local et régional pour les ministères.

L'indice a été conçu à partir de trois indicateurs représentant chacun une dimension essentielle de la vitalité économique des territoires, soit :

- le marché du travail (taux de travailleurs de 25 à 64 ans);
- le niveau de vie (revenu médian de la population de 18 ans et plus);
- le dynamisme démographique (taux d'accroissement annuel moyen de la population sur une période de 5 ans).

Proposition 5 : Bonifier le calcul des 3 zones classant les régions dans le calcul des paramètres du PASI en ajoutant les critères de l'indice de vitalité économique, comme le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour ajouter plus de nuances aux réalités régionales par MRC. En remplissant les formulaires PASI, les organismes n'auront qu'à consulter lors quintile d'indice de vitalité économique par territoire MRC.

Volet 1 – Soutien au service accompagnement Québec

Sous-volet 1B – Régionalisation

Ce sous-volet vise à présenter les occasions d'établissement en région aux personnes immigrantes et les accompagner dans leurs démarches de régionalisation.

Comme plusieurs statistiques l'illustrent bien, la majorité des personnes immigrantes qui arrivent au pays s'installent à Montréal. Notre métropole n'est pas à distance égale de toutes les régions. La réalité géographique du Québec et de son grand territoire nécessite d'inclure des dimensions de distance dans l'attribution du financement du service de régionalisation. Si le gouvernement souhaite amener une équité territoriale face aux chances d'être attractifs et accueillants pour les personnes immigrantes, il doit impérativement en tenir compte.

Nous avons accueilli très favorablement la refonte de l'attribution des sommes pour ce sous-volet en préparant notre demande financière pour le PASI de 23-26 en passant d'une attribution par « paramètres » à une attribution par « service ». Par définition, les personnes touchées par la régionalisation sont en recherche d'une région, donc peuvent être en contact avec plusieurs milieux potentiels. Comme la personne n'est pas sur le territoire, il était parfois très difficile d'avoir leur document d'immigration pour justifier le service rendu et atteindre les cibles. De plus, comme l'idée de la régionalisation est de rendre les régions attrayantes pour les personnes immigrantes qui souhaitent quitter Montréal ou qui arrivent directement de l'international, il faut investir plus de temps pour faire la promotion de la région de manière adaptée. Comme région éloignée, nous devons travailler à nous démarquer afin de se faire référer des personnes par les organismes de régionalisation à Montréal et à se distinguer de toutes les autres régions qui font la même chose que nous. Développer ces partenariats avec notre saveur locale prend du temps. Les nouvelles balises du PASI nous donnaient espoir de pouvoir développer ce service avec l'audace qui nous caractérise en Matanie puisque les possibilités d'actions en régionalisation doivent être bien plus larges et cohérentes avec les besoins terrain.

Avec les récentes réponses de financement pour l'année 23-24, nous avons été extrêmement déçus de constater que malgré une nouvelle méthode de calcul, le même montant était disponible. Le faible montant que nous avons, qui a été calculé à 0,09 ETC et qui correspond à 5 520 \$, ne nous permet même pas d'envisager organiser un séjour exploratoire et encore moins de financer les frais de déplacement et d'hébergement nécessaires pour montrer la région à des personnes qui proviennent de Montréal, ou développer quoique ce soit, même en concertation avec les partenaires. Ce montant ne représente que quelques heures qui serviront à répondre à des demandes de suivis.

Il n'est pas réaliste de se reposer entièrement sur les organismes de régionalisation à Montréal pour espérer avoir des référencement en région éloignée. Ils ne peuvent pas connaître toutes les nuances de chaque région, tous leurs attraits, tous les services disponibles. Cette expertise appartient aux milieux locaux, qui peuvent notamment en faire bénéficier les personnes immigrantes lors de séjours exploratoires. D'ailleurs, le MIFI a sciemment enlevé le financement des séjours exploratoires aux organismes de régionalisation pour rendre les services d'accueil en régions plus autonomes.

Notre enveloppe PAC ne contient aucune action en attractivité puisqu'elle n'est plus considérée admissible. Avec la refonte de la régionalisation, combiné au faible montant disponible, nous ne pouvons pratiquement rien développer en termes d'attractivité pour les personnes immigrantes en Matanie. Alors que l'on sait que plusieurs postes sont déjà à pourvoir, encore plus avec l'annonce récente d'une entreprise qui créera 240 emplois permanents, nous serons dans l'impossibilité de soutenir nos partenaires économiques en matière d'attractivité.

Proposition 6 : Soutenir financièrement les régions dans la production de contenu promotionnel personnalisé destiné aux personnes immigrantes avec les particularités propres de leur région afin d'avoir du matériel pour des consultations à distance.

Sous-volet 1C – Vie collective (Objectif Intégration)

Ce sous-volet vise à aider la personne immigrante à s'adapter à son nouvel environnement et à mieux comprendre le fonctionnement de la société québécoise en participant à une session Objectif Intégration.

Bien que ce soit un sous-volet moins important en termes de financement que d'autres, c'est tout de même un outil d'intégration à la disposition des milieux et dont les normes ne sont pas adaptées aux réalités territoriales des régions moins peuplées.

Tel qu'illustré dans le tableau 4, dans le cas de l'Est-du-Québec, nous sommes seulement 3 organismes à offrir ce service pour 13 MRC et plusieurs kilomètres à effectuer pour se déplacer sur ce grand territoire. Nous sommes très limités dans le soutien que nous pouvons offrir aux territoires voisins pour inviter des participants, bien que notre structure permettrait d'organiser plus de sessions.

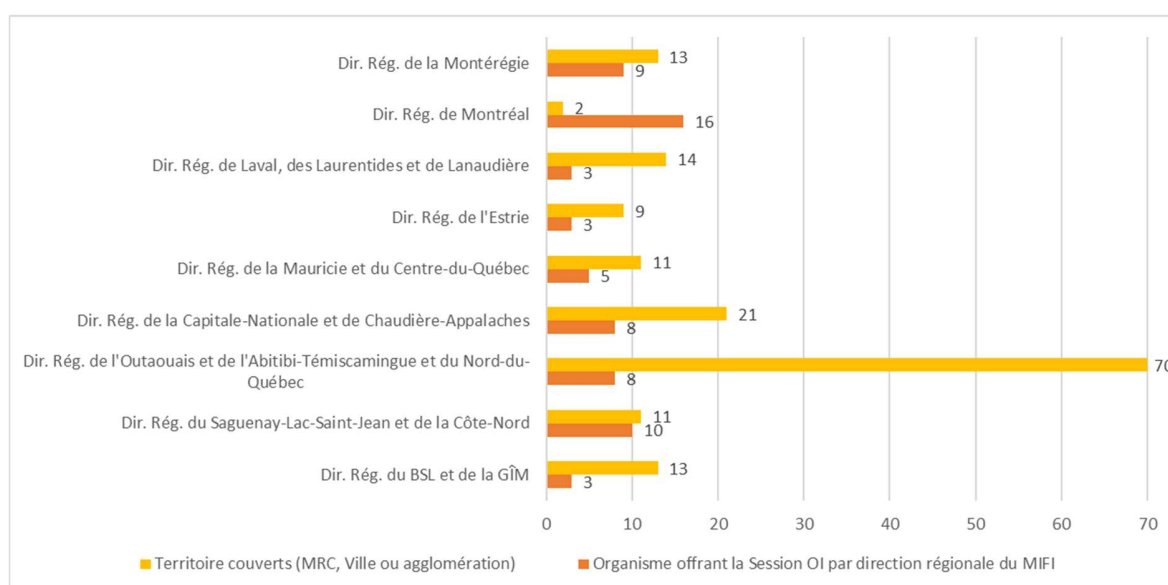


Tableau 2 - Répartition des organismes offrant des Sessions OI par région administrative et territoires couverts

Proposition 7 : Permettre plus de sessions en ligne par organisme lorsque la région administrative est moins peuplée, ou que l'accès aux services demande parfois de plus longues distances et qu'il y a moins d'organisme qui offre le service.

Pour les sessions en ligne, pour les régions où le service est moins présent, il serait possible de couvrir plusieurs MRC. Cependant, avec un maximum de 15 personnes, les places sont vite remplies, même si les sessions sont en ligne. Si les organismes qui offrent des sessions ne peuvent pas offrir plus de sessions pour répondre à un besoin régional, avec la limite de place, les habitants de leurs MRC seront priorisés et des personnes immigrantes dans certaines régions auront moins accès au service.

Proposition 8 : Bonifier le nombre de Session OI qu'un organisme peut faire lorsqu'il peut desservir plusieurs MRC et laisser l'analyse des besoins régionaux sous la responsabilité des directions régionales.

Avec les modalités numériques qui se sont démocratisées suite à la pandémie, offrir la session OI en ligne est une bonne manière de s'adapter aux réalités régionales et de faciliter la conciliation familiale. Or, si certains organismes offrent des places à des territoires voisins pour une session en ligne, il ne faudrait pas que celle-ci doive refuser des participants de sa MRC. Avec le système actuel, c'est la logique du premier arrivé, premier servi qui s'applique. S'il manque des places et qu'ils se sont inscrits après d'autres personnes de l'extérieur, on ne peut pas donner priorité aux gens de notre MRC qui s'inscrivent. Il n'est pas non plus possible de prioriser des gens de la région, versus d'autres régions du Québec où il peut avoir plus d'organismes qui donnent la session.

Proposition 9 : Ajouter une modalité qui permet de prioriser les gens de la MRC de l'organisme qui donne la session.

La très grande majorité des personnes immigrantes sont aux études et/ou à l'emploi, ce qui implique que les activités ont lieu à des moments où ils sont disponibles, c'est-à-dire les soirs et fins de semaine. Afin de favoriser une participation active à la fois aux sessions OI et aux activités collectives ou d'information, il serait nécessaire de permettre une conciliation familiale en permettant un répit pour ces familles. De plus, ces personnes ont peu ou pas de réseau sur lequel s'appuyer pour les aider. L'absence d'halte-garderie ou d'autres types de services de garde met un frein à la participation. Offrir un service de ce type permettrait une meilleure participation aux activités offertes par l'organisme et son milieu.

Proposition 10 : Permettre du financement dédié lorsqu'une activité inclut des enfants (matériel dédié ou honoraires pour des haltes garderie).

Volet 2

Ce volet permet de favoriser l'intégration citoyenne et la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective québécoise.

Sous volet 2A - Services individuels post-installation

Ce sous-volet sert à offrir du soutien individuel répondant aux différents besoins des personnes immigrantes en lien avec l'intégration et la participation. Ces besoins peuvent se manifester une fois les démarches d'installation des personnes immigrantes complétées.

Exemples de démarches/besoins individuels post-installation

- Responsabilités civiques
- Renouvellement de documents officiels
- Déménagement
- Connaissance de la société québécoise (politique, social, économique)
- Réseau de contacts
- Soutien social et matériel
- Procédures de citoyenneté
- Finances personnelles (aide financière, allocation)
- Emploi
- Éducation
- Famille
- Santé
- Fournisseur de services
- Processus de parrainage (Résident permanent déjà installé au Québec)

En région éloignée, les transports en communs sont moins nombreux et le territoire plus vaste, les personnes immigrantes vont investir dans un véhicule pour être en mesure de se rendre sur leur lieu de travail ou encore pour participer aux activités d'intégration.

Dû à la pénurie de professionnels de la santé, certains services tels que les soins en les soins dentaires, psychiatrie, ophtalmologie ne sont pas disponibles dans certaines régions. Les personnes immigrantes doivent se déplacer dans la ville centre régionale, avec des transports en communs inter-MRC inexistant pour un déplacement dans la même journée.

Cela met les services d'accueil dans une position inconfortable où il faut choisir entre accompagnée parfois la personne, tout en sachant que les frais de déplacements sont limités dans l'enveloppe globale du PASI.

Proposition 11 : Bonifier le financement afin de permettre d'inclure plus de frais de déplacement pour les organismes non desservi par des services de transport interurbains, ainsi que les sociétés de transport en commun reconnues, qui permettent l'organisation d'un aller-retour dans la même journée pour un rendez-vous, pour les ressources qui doivent parfois accompagner des personnes immigrantes.

Sous volet 2B - Activités de groupe

Ce sous-volet vise à favoriser la participation à la vie collective, notamment la participation économique, linguistique, citoyenne, communautaire, identitaire (sentiment d'appartenance à la collectivité) et culturelle. Les activités de groupe visent à :

- mieux connaître le Québec et la culture québécoise ;
- naviguer plus aisément dans le système québécois ;
- pratiquer le français, langue publique commune ;
- stimuler l'engagement social et citoyen ;
- créer des liens sociaux.

L'absence de transport en commun de manière uniforme en région éloigné des grands centres crée rapidement une augmentation des coûts d'organisation d'une activité dès qu'il est nécessaire de se déplacer dans notre grande région. Cela engendre des difficultés à se déplacer avec des groupes à peu de frais sur un grand territoire.

Stimuler l'engagement social et citoyen en ruralité demande plus de frais de déplacements et cela aidera à la vitalité du territoire en retour.

Proposition 12 : Bonifier le financement afin de permettre d'inclure plus de frais de déplacement pour les organismes non desservis par des services de transport interurbains, ainsi que les sociétés de transport en commun reconnues, qui permettent l'organisation d'une activité de groupe où tous les participants peuvent facilement avoir accès à un transport en commun.

Proposition 13 : Permettre d'ajouter des cibles enfants dans les activités collectives et les comptabiliser.

Sous volet 2C - Intervenants communautaires interculturels (ICI)

Les Intervenants communautaires interculturels (ICI) interviennent auprès des personnes immigrantes ayant des besoins accrus afin de faciliter l'accès aux services et sensibiliser les partenaires du milieu aux besoins particuliers dans différentes sphères :

- Santé
- Scolaire
- Petite enfance
- Jeunesse
- Femmes à risque ou victimes de violence basée sur le genre*

Le programme a récemment ajouté un sous-volet pour les services offerts par les ICI dont l'admissibilité est réservée aux organismes mandatés pour l'accueil des RPCE (personnes réfugiées ou protégées à titre humanitaire outre-frontières et prises en charge par l'État).

Bien que le programme d'accompagnement de la collectivité (PAC) vise à soutenir le milieu à accueillir la diversité et adapter ses services, cette adaptation prend du temps. Une personne immigrante qui a besoin d'accéder à un service de santé avec une problématique n'a pas le temps d'attendre que tous les établissements de son territoire aient été sensibilisés et aient modifié leurs pratiques afin d'inclure une perspective interculturelle. L'intervenant communautaire interculturel régional pourra aider à pallier ces enjeux pendant que le milieu continue d'être sensibilisé et d'améliorer leurs pratiques.

Proposition 14 : Créer un type d'ICI (Intervenants communautaires interculturels) « région » disponible pour les régions avec un plus faible pourcentage de personne immigrante afin d'aider les personnes immigrantes à accéder à des services qui ne sont pas toujours prêts à intervenir en contexte interculturel, vu la plus faible présence de situations interculturelles dans ces milieux. Ces ICI pourraient mélanger les types d'ICI existants avec de plus faible ETC que la formule déjà existante, pour pouvoir avoir de plus petites charges de travail, mais couvrir plusieurs besoins.

Programme d'appui aux collectivités - PAC

Tel qu'illustré dans le Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, toutes les régions n'ont pas un même pourcentage de personnes immigrantes sur leur territoire. Facilement, en observant le Portrait statistique du Québec et de ses régions, il est clair que pour sept régions (Saguenay-Lac-St-Jean, Mauricie, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord et Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent) en 2016, avec moins de 1% de sa

population issue de l'immigration, il y a des régions moins habituées de faire face à des enjeux interculturels, juste avec la proportion de personne immigrante présente.

Concrètement, cela crée à la fois moins de situations interculturelles où la communication peut être un enjeu, mais aussi moins de moments où les compétences liées à l'interculturalité sont développées. Comme les communautés sont moins habituées à ces situations, les compétences locales de communication interculturelle ne sera pas la même dans certaines régions, dont celles qui sont plus éloignées. Cela se reflétera dans les services publics, les services aux entreprises, dans les milieux de travail, dans les organismes communautaires, etc.

Changer mentalité et comportements par de la sensibilisation et de l'éducation prend du temps et de l'énergie. Si un milieu n'a qu'un organisme qui a ce mandat, le travail à accomplir est important.

Proposition 15 : Augmenter le financement disponible en formation et sensibilisation du milieu lorsqu'il y a un seul organisme par territoire qui possède une expertise interculturelle et que le nombre de personnes immigrantes dans sa région est peu élevé et que le milieu en fait la demande.

De plus, tel qu'il a été relevé pendant le 2^e Forum sur la régionalisation de l'immigration au Québec dans le panel « Le potentiel de l'immigration comme l'une des solutions aux pénuries de main d'œuvre en région », les efforts déployés par le gouvernement ont majoritairement été déployés pour convaincre les personnes immigrantes de quitter la métropole. Il y a peu d'initiatives pour préparer les milieux de vie à accueillir la transformation sociale qu'entraîne l'augmentation de l'immigration sur leur territoire.

Proposition 16 : Ajuster les montants disponibles dans le Programme d'appui aux collectivités dans les régions avec un plus faible pourcentage de population immigrante afin de mieux préparer ces milieux aux transformations sociales nécessaires pour accueillir et permettre l'enracinement des personnes immigrantes dans ces milieux.

Conclusion

Malgré un discours politique et une volonté répétée du ministère d'augmenter la présence des personnes immigrantes dans toutes les régions du Québec, on note qu'en régions éloignées, plusieurs éléments dans les programmes de financement ne sont pas adaptés à notre réalité. Cela limite les efforts et les réussites possibles pour répondre aux besoins de nos communautés et aux souhaits du ministère.

De plus, il existe un besoin de connaître les facteurs qui influencent le succès ou non d'un enracinement, sur ce qui peut être fait pour renforcer le sentiment d'appartenance des personnes immigrantes aux régions du Québec, et notamment des étudiants internationaux en région qui habitent déjà sur place. Nous croyons que le MIFI aurait intérêt à développer cette compréhension pour en faire bénéficier tous les organismes en région qui soutiennent l'attraction, l'accueil, l'intégration et l'enracinement des personnes immigrantes. Plusieurs possibilités de partenariat avec des acteurs qui se spécialisent en réalités régionales, locales, territoriales et rurales seraient possibles.

Références

Emplois en régions, Rapport du 2^e Forum sur la régionalisation de l'immigration au Québec,

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation <https://www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/indices-connaissances-et-outils/indices/indice-de-vitalite-economique/>

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation <https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/organisation-territoriale/regions-administratives/>

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Organigramme du secteur <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/immigration/organigramme/francisation-diversite-inclusion>

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration Services de soutien à l'intégration offerts par les organismes communautaires partenaires https://www.quebec.ca/immigration/partenaires?id=25190&tx_solr%5Bfilter%5D%5B%5D=services%3ASession%20Objectif%20int%C3%A9gration&tx_solr%5Bsort%5D=alphaAsc%20asc&tx_solr%5BresultsPerPage%5D=10&tx_solr%5Bpage%5D=1

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration Examen de la demande de sélection permanente dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés <https://www.quebec.ca/immigration/travailler-quebec/travailleurs-qualifies/programme-regulier-travailleurs-qualifies/examen>

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Cahier de consultation – La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2020-2022

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2023). Bulletin d'analyse – Indice de vitalité économique des territoires. Édition 2023, [En ligne], Québec, L'Institut, p. 1-47. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/bulletin-analyse-indice-vitalite-economique-territoires-edition-2023.pdf]

Annexes

Annexe 1 - Synthèse des propositions

Proposition 1 : Créer des enveloppes régionales d'innovation pour favoriser la régionalisation selon les forces et les enjeux de chaque région.	5
Proposition 2 : Poursuivre le maintien d'un critère d'analyse en lien avec le lieu de travail du demandeur pour le nouveau Programme de sélection des travailleurs qualifiés.	6
Proposition 3 : Prendre en compte l'indice de vitalisation du milieu où la personne immigrante réside lors de la sélection des travailleurs du Programme de sélection des travailleurs qualifiés.	6
Proposition 4 : Bonifier la définition de régionalisation du ministère afin de mieux considérer les régions et leurs particularités économiques, démographiques et géographiques en créant des types de régionalisation (Hors Montréal, dans une autre RMR du Québec et Hors RMR, selon les indices de vitalité) et y ajouter des nouveaux paramètres régionaux, notamment l'indice de vitalité tel qu'utilisé par le ministère de l'Habitation et des Affaires municipales.	6
Proposition 5 : Bonifier le calcul des 3 zones classant les régions dans le calcul des paramètres du PASI en ajoutant les critères de l'indice de vitalité économique, comme le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour ajouter plus de nuances aux réalités régionales par MRC. En remplissant les formulaires PASI, les organismes n'auront qu'à consulter lors quintile d'indice de vitalité économique par territoire MRC.	9
Proposition 6 : Soutenir financièrement les régions dans la production de contenu promotionnel personnalisé destiné aux personnes immigrantes avec les particularités propres de leur région afin d'avoir du matériel pour des consultations à distance.	10
Proposition 7 : Permettre plus de sessions en ligne par organisme lorsque la région administrative est moins peuplée, ou que l'accès aux services demande parfois de plus longues distances et qu'il y a moins d'organisme qui offre le service.	11
Proposition 8 : Bonifier le nombre de Session OI qu'un organisme peut faire lorsqu'il peut desservir plusieurs MRC et laisser l'analyse des besoins régionaux sous la responsabilité des directions régionales.	11
Proposition 9 : Ajouter une modalité qui permet de prioriser les gens de la MRC de l'organisme qui donne la session.	12
Proposition 10 : Permettre du financement dédié lorsqu'une activité inclut des enfants (matériel dédié ou honoraires pour des haltes garderie).	12
Proposition 11 : Bonifier le financement afin de permettre d'inclure plus de frais de déplacement pour les organismes non desservi par des services de transport interurbains, ainsi que les sociétés de transport en commun reconnues, qui permettent l'organisation d'un aller-retour dans la même journée pour un rendez-vous, pour les ressources qui doivent parfois accompagner des personnes immigrantes.	13
Proposition 12 : Bonifier le financement afin de permettre d'inclure plus de frais de déplacement pour les organismes non desservis par des services de transport interurbains, ainsi que les sociétés de transport en commun reconnues, qui permettent l'organisation d'une activité de groupe où tous les participants peuvent facilement avoir accès à un transport en commun.	14
Proposition 13 : Permettre d'ajouter des cibles enfants dans les activités collectives et les comptabiliser.	14

Proposition 14 : Créer un type d'ICI (Intervenants communautaires interculturels) « région » disponible pour les régions avec un plus faible pourcentage de personne immigrante afin d'aider les personnes immigrantes à accéder à des services qui ne sont pas toujours prêts à intervenir en contexte interculturel, vu la plus faible présence de situations interculturels dans ces milieux. Ces ICI pourraient mélanger les types d'ICI existants avec de plus faible ETC que la formule déjà existante, pour pouvoir avoir de plus petites charges de travail, mais couvrir plusieurs besoins..... 14

Proposition 15 : Augmenter le financement disponible en formation et sensibilisation du milieu lorsqu'il y a un seul organisme par territoire qui possède une expertise interculturelle et que le nombre de personnes immigrantes dans sa région est peu élevé et que le milieu en fait la demande..... 15

Proposition 16 : Ajuster les montants disponibles dans le Programme d'appui aux collectivités dans les régions avec un plus faible pourcentage de population immigrante afin de mieux préparer ces milieux aux transformations sociales nécessaires pour accueillir et permettre l'enracinement des personnes immigrantes dans ces milieux. 15

Annexe 2 - Répartition des types de financement par sous-volet du programme PASI

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOUTIEN À L'INTÉGRATION 2023-2026

Volet 1 — Soutien au service Accompagnement Québec	Financement
Sous-volet 1A – Premières démarches d'installation et démarches d'immigration	Zone 1 : 408 \$/pers. Zone 2 : 690 \$/pers. Zone 3 : 973 \$/pers.
Sous-volet 1B – Régionalisation	Rémunération et fonctionnement
Sous-volet 1C – Vie collective	2 869 \$/séance
Sous-volet 1D – Soutien direct aux personnes	Allocation

Volet 2 — Soutien à la pleine participation	Financement
2A – Services individuels post-installation	Rémunération et fonctionnement
2B – Activités de groupe	Rémunération et fonctionnement
2C – Intervenantes et intervenants communautaires interculturels (ICI)	Rémunération et fonctionnement
2D – Jumelage interculturel	Rémunération et fonctionnement
2E – Espace Parents	4 500 \$/cycle

Volet 3 – Accueil et installation des personnes réfugiées et des personnes protégées à titre humanitaire outre-frontières et prises en charge par l'État	Financement
Sous-volet 3A – Installation et intégration	1 549 \$/pers.
Sous-volet 3B – Soutien direct aux personnes	Allocation

Volet 4 – Soutien aux personnes ayant demandé l'asile	Financement
Sous-volet 4A – Recherche de logement	104 \$/pers.
Sous-volet 4B – Séances d'information	327 \$/séance

Résumé

Entre la volonté gouvernementale de mettre de l'avant les régions et les moyens mis à notre disposition, il existe une inadéquation certaine. Par cette mesure, on confirme que s'installer en région résulte souvent d'un choix qui nécessite une réflexion et plus d'efforts de la part des nouveaux arrivants et des milieux accueillants. Le résultat en est souvent avantageux à plusieurs niveaux : meilleure répartition de la démographie, occupation du territoire, meilleure distribution des ressources d'aide (plutôt que la concentration des demandes dans les centres), importante contribution à la vitalité économique, sociale et culturelle.

Nous remarquons que plus la région est éloignée d'une ville centre, plus les efforts et les ressources nécessaires à cette décentralisation demande un supplément de travail et d'argent, ce que semble ignorer la politique actuelle gouvernementale. Aussi, nous soumettons à la réflexion seize propositions qui, croyons-nous, peuvent rétablir l'équité entre les différentes régions du Québec et leurs défis particuliers.

Nous proposons, entre autres par le biais d'une échelle de l'indice de vitalité économique, de mieux mesurer les types de région et ainsi adapter les besoins et financement selon les paramètres régionaux, que ce soit pour la visibilité ou l'accessibilité à nos régions, par exemple. Parmi ces particularités régionales, nous évoquons également la nécessité de prendre en compte la grandeur du territoire et ses limites ou encore les défis supplémentaires pour concilier intégration et famille. Enfin, nous énonçons l'importance d'investir dès le départ dans les sociétés d'accueil afin que ces efforts ne soient vains. Moins habituées de faire face à des enjeux interculturels, certaines entités privées ou publiques demandent davantage d'aide en ce sens afin d'assurer un accueil et un enracinement de qualité avec ses concitoyennes et concitoyens.

Afin de permettre à toutes et tous d'œuvrer activement dans la régionalisation de l'immigration, il est primordial que les règles édictées en ce sens soient empreintes d'équité entre les régions. Appliquer une norme mur-à-mur à toutes les régions du Québec ne peut qu'amoindrir les résultats attendus. Nous espérons qu'avec ces propositions, une chance supplémentaire de succès soit à nos portes.